

HISTORIQUE ADMINISTRATIF DU SITE

(source : EIE 16 Juillet 2021; donc hors repowering)

Le parc éolien de Perwez-Eghezée fait partie des premiers parcs éoliens implantés en Wallonie.

Les cinq premières turbines du type GE 1.5 sl de 1,5 MW (phase 1) furent érigées en mars 2005 par la société « Les vents de Perwez ». En 2006, le parc a été agrandi de trois machines (6 à 8) du type REpower MD77 de 1,5 MW (phase 2) implantées par la société Aspiravi. Ces huit éoliennes présentent le même gabarit : mât de 85 m de hauteur et rotor de 77 m de diamètre, soit hauteur totale de 123 m.

Les deux premières années de fonctionnement du parc existant ont confirmé le bon potentiel venteux du site à l'échelle de la Région wallonne avec une production annuelle équivalente à environ 2.330 heures de fonctionnement à puissance nominale. Le site éolien de Perwez-Eghezée a dès lors fait l'objet de trois autres projets menés par trois promoteurs différents introduits entre 2007 et 2009 (voir figure suivante).

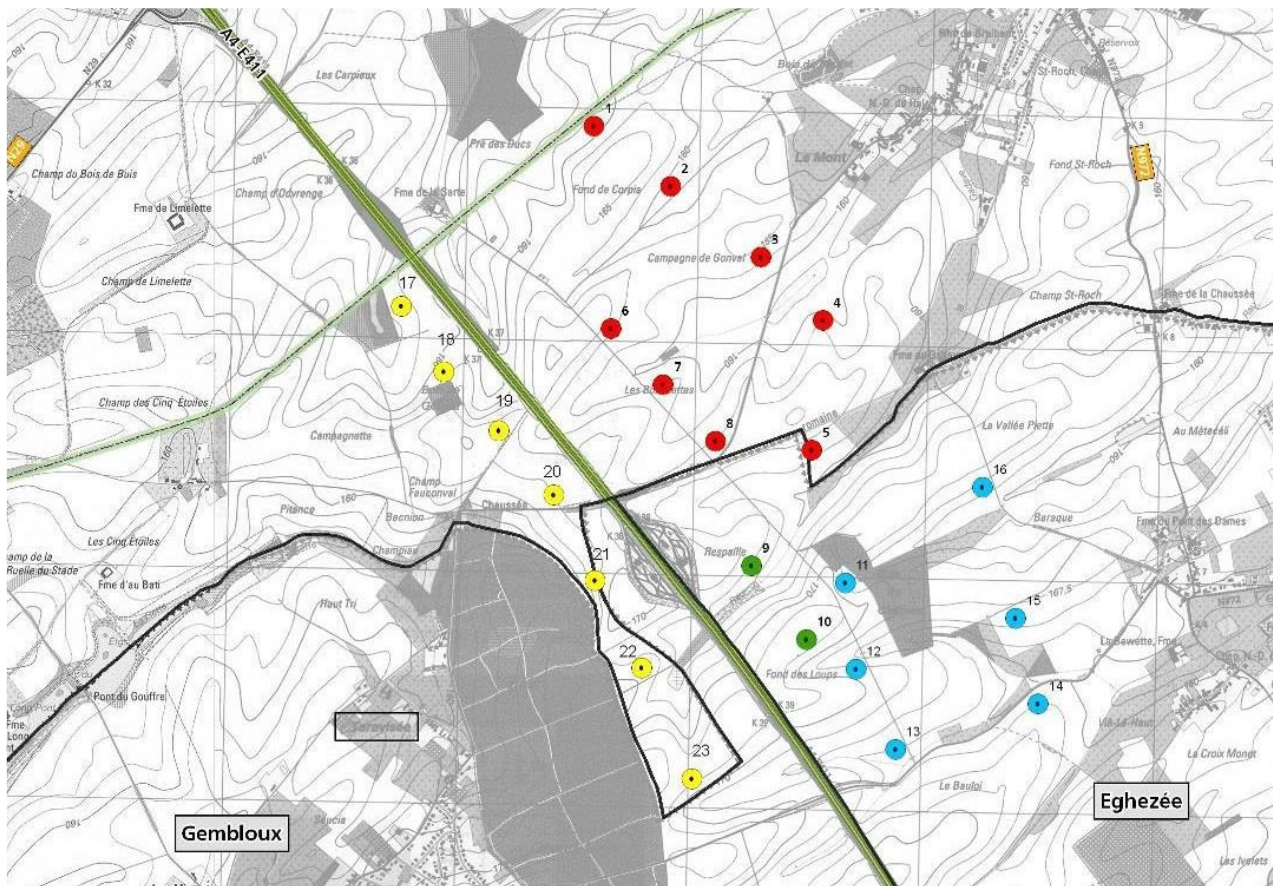


Figure 1 : Les trois projets déposés sur la zone entre 2007 et 2009 des sociétés Air Energy (en vert), SPE Luminus (en bleu) et Aspiravi/Electrawinds (en jaune) (source : étude d'incidences CSD de 2009).

Les trois projets sont les suivants :

- Le premier projet était porté par la société « Hegeoa Wind » (Air Energy) et visait l'implantation de deux éoliennes supplémentaires au sud des huit premières éoliennes (éoliennes en vert sur la figure précédente).

- Le deuxième projet était développé par la société SPE Luminus et visait l'implantation de six éoliennes supplémentaires également au sud du parc existant dans le prolongement des deux lignes d'éoliennes existantes (éoliennes en bleu clair sur la figure précédente).
- Le troisième projet, porté par les sociétés Aspiravi et Electrawinds, vise l'implantation de sept éoliennes au sud-ouest de l'E411 parallèlement aux éoliennes existantes (éoliennes en jaune sur la figure précédente).

Ces trois projets ont chacun fait l'objet d'un refus de permis en première instance au regard :

- De l'incompatibilité des deux projets au nord de l'autoroute E411 de respectivement deux (en vert) et six éoliennes (en bleu). En effet, la localisation des éoliennes 9/10 (Hegeoa Wind/Air Energy) et 11/12 (SPE) étant incompatibles techniquement.
- Des incidences du projet de sept éoliennes d'Aspiravi au sud-ouest de l'E411 sur le milieu naturel et les habitations du hameau de Grand-Leez.

Suite à ces refus respectifs, les sociétés Air Energy, SPE Luminus et Aspiravi/Electrawinds ont introduit un recours auprès du Ministre en charge de l'Aménagement du territoire.

Les recours pour les différents projets se sont soldés en recours par les décisions suivantes :

- Par une autorisation ministérielle pour le projet de deux éoliennes de la société « Hegeoa Wind » (Air Energy). Ces deux éoliennes ont donc été construites en 2010 en choisissant le modèle Nordex N100 (première partie de la phase 3).
- Par un refus ministériel pour les six éoliennes en extension introduites par la société SPE, notamment pour les contraintes (à ce moment) liées aux zones de contraintes des Forces armées.
- Par une autorisation de cinq éoliennes (sur les sept demandées) du projet Aspiravi/Electrawinds. Ces cinq éoliennes Vestas V90 ont été mises en service à la fin de l'année 2012 (phase 4).

La société Air Energy a ensuite fait une nouvelle demande pour deux éoliennes disposées parallèlement aux éoliennes d'« Hegeoa Wind » qui avaient été autorisées. Suite à l'instruction administrative de ce projet, seule une éolienne a été autorisée et construite en 2012 avec de nouveau le modèle Nordex N100 (seconde partie de la phase 3). La seconde éolienne avait été refusée essentiellement pour favoriser un développement à proximité de l'autoroute prioritaire par rapport à des positions plus proches des habitations.

Ensuite, un autre projet de la société Eneco a démarré en 2016. Ce dernier est autorisé depuis février 2018. Il s'agit d'un projet de six éoliennes Nordex N117 située au sud-est du parc existant. Elles se trouvent dans la continuité de la configuration géométrique en trois lignes parallèles, de part et d'autre de l'autoroute E411. Ce projet en cours de construction porte le nombre total d'éolienne à 22 machines. Une synthèse des modèles d'éoliennes implantés lors des différentes phases de construction du parc de Perwez et Eghezée est présentée au tableau suivant.

Tableau 1 : Caractéristiques du parc existant de Perwez et Eghezée

Caractéristiques	Données
<u>Phase 1 : 5 éoliennes GE 15 sl</u>	
Puissance nominale	7,5 MW
Nombre d'éoliennes	5
Type de machine installée	General Electric GE 1.5 sl
Hauteur du mât	85 m
Diamètre du rotor	77 m
Hauteur totale des éoliennes	123 m
<u>Phase 2 : 3 éoliennes MD77</u>	
Puissance nominale	4,5 MW
Nombre d'éoliennes	3
Type de machine installée	REpower MD77
Hauteur du mât	85 m
Diamètre du rotor	77 m
Hauteur totale des éoliennes	123 m
<u>Phase 3 : 3 éoliennes N100</u>	
Puissance nominale	7,5 MW
Nombre d'éoliennes	3
Type de machine installée	Nordex N100
Hauteur du mât	100 m
Diamètre du rotor	100 m
Hauteur totale des éoliennes	150 m
<u>Phase 4 : 5 éoliennes V90</u>	
Puissance nominale	10 MW
Nombre d'éoliennes	5
Type de machine installée	Vestas V90
Hauteur du mât	105 m
Diamètre du rotor	90 m
Hauteur totale des éoliennes	150 m
<u>Phase 5 : 6 éoliennes</u>	
Puissance nominale	21 MW
Nombre d'éoliennes	6
Type de machine installée	Nordex N117
Hauteur du mât	91 m
Diamètre du rotor	117 m
Hauteur totale des éoliennes	150 m

Plus récemment, Eneco a également fait une demande de repowering des six éoliennes situées au nord-est de l'autoroute. Ce repowering correspond à l'installation de sept éoliennes de 180 – 200m de hauteur totale. Le projet a été autorisé le 29/12/2020.

Egalement, la construction d'une éolienne sur l'aire d'autoroute d'Aische-en-Refail a été autorisée.

Enfin, deux projets sont en cours de procédure au sud du parc. Il s'agit d'une part, d'un projet de deux éoliennes de 200 m de hauteur totale mené par Aspiravi et d'autre part, un projet de trois machines mené par Eneco pour des hauteurs totales de 180 m.

Source : Etudes d'Incidences sur l'Environnement – Résumé non technique; date : 16 Juille 2021; auteur : CSD INGENIEURS; demandeur du permis : ASPIRAVI S.A.